

Règlements officiels – Promotion

« Souriez, vous êtes ensorcelé! »

Organisateur : Place de Ville, situé au 770, boul. Laure, Sept-Îles, Québec.

Dates de la promotion : Du jeudi 15 octobre 2026 au samedi 31 octobre 2026

(Le genre masculin est utilisé pour alléger le texte.)

1. Admissibilité

- Ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus.
 - Les employés de Place de Ville et de ses locataires ne sont pas admissibles.
-

2. Conditions de participation

- Le concours est valide uniquement pour la période annoncée. Toute participation reçue à l'extérieur de cette période sera refusée.
 - Pour participer, le client doit :
 - Se déplacer à Place de Ville et prendre une photo devant le décor d'Halloween, près de la boutique Stokes, durant les heures d'ouverture du centre
 - Remplir le formulaire de participation accessible via le code QR sur place ou sur notre site web
 - Téléverser la photo prise devant le décor
 - Respecter les conditions énoncées dans le présent règlement.
 - Une (1) participation par personne est permise pour toute la durée du concours. Toute participation non conforme sera automatiquement disqualifiée.
 - L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute photo jugée douteuse, non conforme, inappropriée ou portant atteinte aux droits d'autrui.
 - En soumettant une photo, le participant confirme avoir obtenu le consentement des personnes y apparaissant, le cas échéant.
-

3. Récompense

Deux (2) cartes-cadeaux Place de Ville d'une valeur de 50 \$ chacune, pour une valeur totale de 100 \$. Les prix seront attribués à deux (2) gagnants distincts, à raison d'une (1) carte-cadeau par gagnant. Les cartes-cadeaux sont utilisables chez les marchands de Place de Ville.

Les prix ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables.

4. Tirage

- Le tirage aura lieu le 1er novembre 2026, au service à la clientèle de Place de Ville.
 - Les gagnants seront contactés par courriel et/ou téléphone et annoncés sur la page Facebook de Place de Ville.
 - Les prix devront être récupérés au service à la clientèle de Place de Ville.
 - Une pièce d'identité pourra être exigée afin de confirmer l'admissibilité.
-

5. Acceptation des règlements

La participation à ce concours confirme que la personne :

- a lu et compris les règlements;
- accepte de s'y conformer;
- consent à l'utilisation de son nom pour l'annonce des gagnants, si applicable.

Le participant consent à ce que la photo soumise puisse être utilisée dans les communications de Place de Ville, sans compensation d'aucune sorte.

6. Conditions générales

Le concours exclut les employés de Groupe Westcliff, ses sociétés affiliées, le personnel de Place de Ville et ses agences. Le concours est assujetti aux lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Le centre commercial se réserve le droit de refuser toute participation ou photo douteuse ou non conforme. Le centre commercial n'est pas responsable des problèmes techniques qui pourraient survenir, incluant l'indisponibilité temporaire du formulaire de participation ou les difficultés de téléversement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours sans préavis. Tout différend concernant l'organisation ou la conduite du concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour décision. La promotion est commanditée exclusivement par Place de Ville et n'est associée à aucune autre entreprise.